

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 2 décembre 2024

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 225/2024

AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

L'assainissement et l'exploitation de l'ouvrage de captage « Peiffer » à Koerich (n° du dossier : EAU/AUT/24/0931 du 22.11.2024) présentée par le Syndicat des Eaux du Sud (SES) à 3, Fockemillen L-8387 KOERICH a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 20 novembre 2024.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

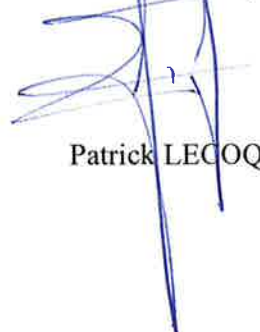
Il est certifié que l'avis au public pour l'assainissement et l'exploitation de l'ouvrage de captage « Peiffer » à Koerich (n° dossier : EAU/AUT/24/0931 du 22.11.2024) présentée par le Syndicat des Eaux du Sud (SES) à 3, Fockemillen L-8387 KOERICH a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 20 novembre 2024 et a été publié et affiché pendant 15 jours à la maison communale de Koerich à partir du 3 décembre 2024, conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le Secrétaire,



Patrick LECOQ